

DOSSIER RÉPONSE

APPEL À LA MANIFESTATION D'INTERÊT
« Accueil pour tous »

« Accueil familles itinérant »

Projet de préfiguration d'une crèche itinérante
sur le territoire de la CA CL



Phase 1:

Expérimenter un accueil temporaire dans les quartiers isolés de Matoury pour répondre aux besoins des familles les plus fragiles et les plus éloignées de l'offre de garde formelle.

Date d'envoi :

Sommaire

Préambule

Portage du projet

Diagnostic du territoire

- Un territoire vaste et des problématiques majeures pour les familles : le déplacement et l'accès aux droits
- Une démographie très dynamique et une population extrêmement jeune
- Un territoire très familial
- Une population fragile, peu qualifiée avec de très faibles revenus
- Un taux tristement spectaculaire d'enfants vulnérables
- Une crise sanitaire sans précédent qui a considérablement dégradé des situations sociales déjà fortement préoccupantes
- Une offre de garde insuffisante malgré les efforts pour développer les places d'accueil du jeune enfant

Présentation du projet

- Phasage du projet
- Dispositif d'appui
- Public cible
- Notre façon d'agir
- Partenariat (cf. fiche en annexe)
- Nos buts
- Nos orientations stratégiques
- Quelques mots sur notre méthodologie

Notre Plan d'action : 4 buts, 4 orientations, 13 priorités, 32 actions

Gouvernance et pilotage

Indicateurs de suivi

Evaluation

Budget

Annexes :

- Fiche partenariat
- Grille d'indicateurs CAF transmise par l'ANSA
- Localisation(s) du projet : carte du territoire

PREAMBULE

« Une Ville qui s'intéresse à la Petite Enfance est une Ville qui fait face à son avenir. »

Suite à l'initiative de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), la Ville de Matoury a pu prendre connaissance avec beaucoup d'intérêt de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « accueil pour tous » lancé par la délégation interministérielle à la lutte contre la pauvreté.

Consciente de ses responsabilités, la Ville de Matoury s'efforce de développer une politique cohérente et de qualité en faveur des enfants de moins de 6 ans et de leurs familles, en lien avec les acteurs stratégiques du territoire.

En effet, le déploiement d'une politique petite enfance ne peut se construire que dans le cadre d'un partenariat étroit avec l'ensemble des partenaires, et plus particulièrement la Caisse d'Allocations Familiales de Guyane, l'Etat, la Collectivité Territoriale de Guyane, la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, et au-delà avec l'ensemble des partenaires notamment associatifs du territoire concerné.

Aujourd'hui le secteur de la petite enfance est en pleine expansion mais le taux de couverture en terme d'accueil reste encore bien trop faible sur notre territoire (9% contre 54% en métropole), et certains publics sont totalement exclus de l'accès à l'offre de garde formelle.

C'est pourquoi nous avons souhaité travailler en direction des publics les plus éloignés de l'offre de garde formelle, qui s'avèrent être également les publics les plus vulnérables. Ces publics, qui cumulent de multiples difficultés (précarité, isolement, mal-logement, monoparentalité, familles nombreuses, chômage...), nécessitent la mise en place d'actions innovantes « d'aller-vers » pour permettre de lever les freins à la non-demande vers l'offre de garde.

Aussi, le CCAS de Matoury, en lien étroit avec la Ville de Matoury et la CACL, a l'honneur de présenter son projet intitulé « Accueil Familles Itinérant », qui se veut être la 1^{ère} phase d'une expérimentation dans l'optique d'étudier, à terme, la préfiguration d'un projet de crèche itinérante sur le territoire de la CACL.

PORTAGE DU PROJET

Historiquement, la Ville de Matoury a développé sa politique communale petite enfance sous l'angle de l'action sociale, portant ainsi une attention particulière aux familles les plus vulnérables. C'est donc naturellement que la Ville a confié la compétence petite enfance à son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) lors de sa création en 2013.

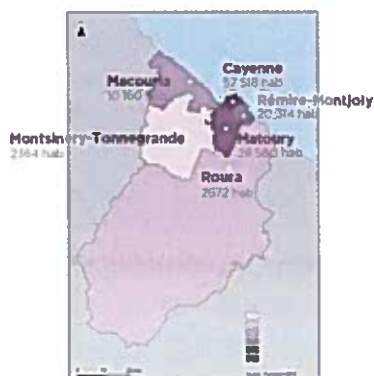
C'est en ce sens que le CCAS, après concertation avec les partenaires, a été désigné comme porteur du projet pour la réponse à l'AMI « accueil pour tous ».

- Portage du projet par :
 - Centre Communal d'Action Sociale de Matoury (CCAS)
 - 1, rue Victor Céide 97351 Matoury
 - Tél : 0594.31.96.16
 - Mail : ccas@mairie-matoury.fr

- Représentants :
 - M. Serge SMOCK, Maire de Matoury/ Président de la CACL / Président du CCAS de la Ville de Matoury
 - Mme Francesca FELIX, 1^{ère} Adjointe au Maire de Matoury / Elue communautaire / Vice-Présidente du CCAS
- Interlocuteurs techniques :
 - Mme Line ATTICOT DIT RAVINO, Directrice du CCAS de Matoury
 - Mme Elisa GOUPILLIER-LOVAL, Référente Enfance et Famille, CCAS de Matoury
- Service associé : Service Développement Social Urbain (DSU) de Matoury
 - Interlocuteur : Mme Simone FRANCOIS, Responsable par intérim du service Politique de la Ville
- Partenaires stratégiques associés à la démarche de définition du projet :
 - Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL)
 - Délégation interministérielle à la lutte contre la pauvreté
 - Caisse d'allocations Familiales de Guyane
 - Collectivité Territoriale de Guyane – services modes de garde collectif et individuel / services actions sociales de proximité

DIAGNOSTIC

Un territoire vaste et des problématiques majeures pour les familles : le déplacement et l'accès aux droits



Située dans le département de la Guyane, la commune de Matoury, fait partie du territoire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL). Elle est entourée et proche des communes de Rémire-Montjoly, Cayenne, Macouria, Roura et Montsinery (autres territoires de la CACL).

Matoury se caractérise par un territoire vaste, qui s'étend sur 13 719 hectares où l'enjeu autour de la mobilité des habitants est prégnant.

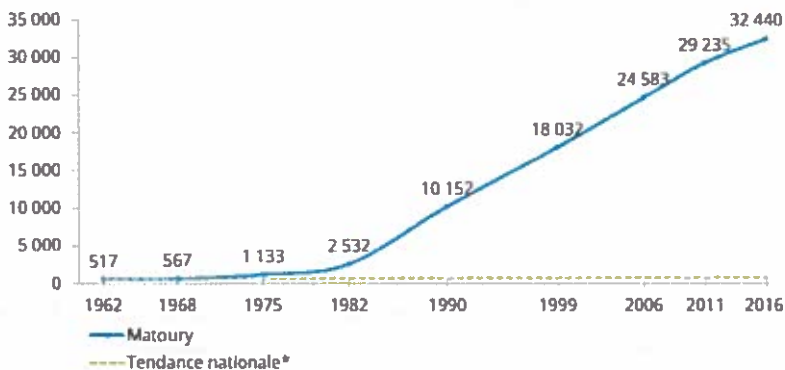
Au sein de la CACL, 31% des ménages installés sur le territoire intercommunal ne possèdent pas de voiture (contre 19% en France métropolitaine). Le déplacement est une difficulté majeure pour les familles qui rencontrent de nombreux freins à leur mobilité, à savoir : la concentration des services publics et administratifs au bourg, l'importance des distances entre les quartiers, le manque de transport en commun, la quasi absence de zone dédiée au déplacement des piétons, le climat (fortes pluies, ou fortes chaleurs), les familles nombreuses avec enfants en bas âges, le coût des transport collectif relativement à la précarité des familles du territoire.

Une démographie très dynamique et une population extrêmement jeune

Avec 32 768 habitants au 1^{er} janvier 2021 (contre 2 500 habitants en 1982), Matoury s'affiche comme un territoire très dynamique démographiquement (+900 naissances/an) avec une pyramide des âges tirée vers l'enfance et la jeunesse jusqu'à 24 ans.

L'évolution de la population, des années soixante à nos jours

Source : Insee, RP 1962-2016



* indique l'évolution qu'aurait connu Matoury si le territoire avait suivi le rythme observé en France

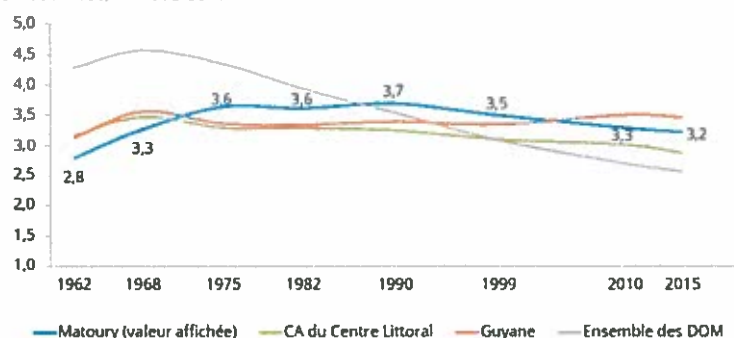
A l'instar de la population de l'agglomération, la population matourienne est très jeune (41,2% de moins de 20 ans ; 67% de moins de 39 ans).

Un territoire très familial

Avec une taille moyenne des ménages de 3,2 personnes, Matoury s'affiche comme territoire très familial au regard du reste de l'agglomération.

L'évolution de la taille des ménages, des années soixante à nos jours

Source : Insee, RP 1962-2015



On constate l'arrivée massive de familles avec enfant(s). Cependant la population qui arrive est fragile et composée de peu d'actifs et de personnes à bas niveau de formation.

Une population vulnérable, peu qualifiée avec de très faibles revenus

24% des JF entre 16 et 24 ans ont un enfant à charge (soit 3 fois plus qu'en métropole), sachant que 30% des jeunes ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en études (contre 10% au nationale). Les enjeux liés à l'insertion sociale et professionnelle pour ces jeunes parents sont extrêmement fort.

On constate que les jeunes femmes sont plus diplômées que les garçons mais aussi plus fréquemment sans diplôme et souvent sans emploi. Le fait d'être chargée de famille, le taux important de monoparentalité (45% de familles monoparentales, dont 50% chez les moins de 24 ans), cumulés à la difficulté d'obtenir une place pour faire garder son enfant, expliquent en grande partie les freins à l'emploi pour nombre de jeunes femmes.

Matoury enregistre une forte progression des familles monoparentales (25% de monoparent en 1990 contre 45% en 2015).

On recense également un taux de surpeuplement important dans les logements (1/3 des logements sont surpeuplés contre 4% en métropole) soit 3 480 ménages, rendant la cohabitation difficile, et ce d'autant plus dans le contexte de confinement et de fermeture régulière des établissements scolaires subi depuis mars 2020.

Enfin, les familles matouriennes ont globalement un très faible niveau de vie :

- 25% de la population vit avec moins de 761€/mois (contre 1248€ en métropole),
- 50% de la population vit avec moins de 1 180 €/mois.

On peut noter qu'une part importante des ménages ont des revenus qui dépendent principalement (voire exclusivement) des prestations sociales.

En résumé, une partie importante des familles de Matoury cumulent des problématiques importantes en terme de mobilité, mal-logement, monoparentalité, famille nombreuse, chômage, faible niveau de qualification.

Une offre de garde insuffisante malgré les efforts consentis pour développer les places d'accueil du jeune enfant

Avec un taux de couverture de 9% sur le territoire guyanais, l'offre de garde est largement insuffisante pour répondre aux besoins des familles, et ce, malgré une politique dynamique en terme de soutien au développement des places d'accueil et la création d'établissement de jeunes enfants, déployée depuis 1999 grâce un partenariat étroit avec la Caisse d'Allocations Familiales de Guyane.

Actuellement sur Matoury, on comptabilise 11 établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) soit 396 places offertes aux familles (accueil collectif) et 93 places chez les assistantes maternelles agréées (accueil individuel) pour 1735 enfants de moins de 3 ans (données Imaje CAF 2019). Soit 1246 enfants de moins de 3 ans n'ayant pas la possibilité de recourir à une offre d'accueil formelle.

De fait, cette pénurie de places exclue les familles les plus fragilisées.

Or, on sait que la fréquentation, même occasionnelle, d'un mode d'accueil formel, favorise le développement global du jeune enfant. Ainsi, nous faisons le triste constat de la reproduction des inégalités puisque ce sont les enfants qui auraient le plus besoin de fréquenter un établissement d'accueil (pour être soutenu de façon précoce dans leur développement psycho-affectif) qui en sont totalement exclus, du fait du cumul des problématiques rencontrés par leurs parents.

Quelle offre d'accueil innovante pourrait-on expérimenter pour répondre aux besoins spécifiques de ces familles fragiles ?

Dès lors, quelle solution d'accueil proposer pour ces enfants en situation de précarité ?

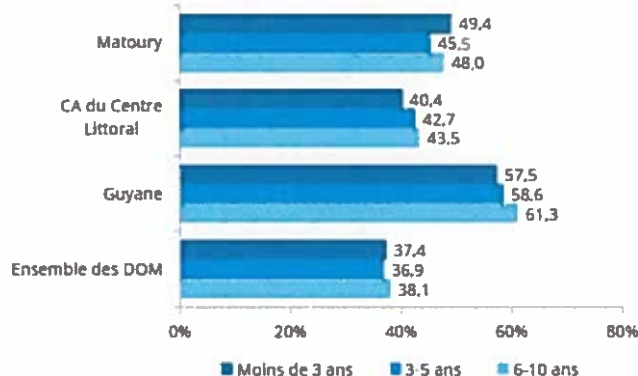
Un taux tristement spectaculaire d'enfants vulnérables

Sur Matoury, 1 enfant sur 2 de moins de 10 ans est considéré comme « vulnérable », c'est-à-dire qu'il cumule au moins 4 critères de vulnérabilité parmi : la qualité du logement, le surpeuplement dans le logement, la monoparentalité, le fait que la famille soit nombreuse, l'absence de diplôme des parents, le chômage des parents, etc.

Ces enfants vulnérables font partie des familles quasiment « exclue » de l'offre d'accueil formel. Cette exclusion n'est pas choisie mais subie, du fait du manque de places disponibles, mais également du cumul des problématiques éloignant le parent de l'accès à l'offre de garde.

La part d'enfants considérés comme vulnérables par classe d'âge

Source : Insee, RP fichiers détail 2015



Une crise sanitaire sans précédent qui a considérablement dégradé des situations sociales déjà fortement préoccupantes

Comme exposé plus haut, une part importante de la population guyanaise est en situation de vulnérabilité.

Or, la crise sanitaire du COVID-19 a considérablement aggravé des situations sociales déjà très fragiles. Certains ménages fragiles ont basculé dans des situations extrêmement préoccupantes : augmentation exponentielle du taux de violences conjugales et intrafamiliales, augmentation des problématiques de santé mentale chez l'adulte et l'enfant, développement de troubles anxieux chez l'enfant dès le plus jeune âge, accentuation des problèmes financiers entraînant des ruptures dans les parcours de vie, perte d'activité pour les parents, difficulté à se nourrir, constat de malnutrition chronique chez les enfants..

Au vu de ces constats alarmants, nous proposons un projet permettant :

- une « veille sur la situation sociale et morale / mentale » au plus près des familles
- la présence d'acteurs de proximité connaissant les familles et pouvant tisser des liens de confiance
- l'accès à un espace d'accueil libre, gratuit, chaleureux, respectant l'anonymat si nécessaire et situé plus près des lieux de résidence des familles
- un espace d'accueil qui puisse offrir un temps de répit pour les familles,
- un lieu d'écoute (sans jugement) et de soutien pour soi et son (ses) enfants,
- un lieu de garde ponctuel pour permettre au parent de réaliser ses démarches d'insertion sociale et professionnelle.

PRESENTATION DU PROJET

INTITULE : « Accueil Familles itinérant »

PHASAGE :

Phase 1 : Expérimenter sur 24 mois un accueil temporaire dans les quartiers isolés de Matoury pour répondre aux besoins des familles les plus fragiles et les plus éloignées de l'offre de garde formelle

Phase 2 : Préfiguration d'une crèche itinérante sur le territoire de la CACL.

DISPOSITIF D'APPUI :

Ce projet pourra s'adosser au Lieu d'Accueil Enfants-parents (LAEP) de Matoury qui rouvrira ses portes au sein du Pôle enfance de Copaya dès que les conditions sanitaires (Covid-19) le permettront. A noter que le LAEP de Matoury est le premier lieu de la sorte labélisé en Guyane et a été créé en octobre 2017.

PUBLIC CIBLE :

Nous avons choisi de travailler avec les publics les plus vulnérables qui sont également les publics les plus éloignés de l'offre de garde formelle, et en augmentation sur le territoire. Ces publics, qui cumulent souvent de nombreuses difficultés (public en situation de précarité, isolement, mal-logement, monoparentalité, familles nombreuses, chômage..), nécessitent la mise en place d'actions « d'aller-vers » pour permettre de lever les freins à la non-demande vers l'offre de garde.

Nous accueillons toutes les familles avec leurs enfants jusqu'à 6 ans, dans une parentalité élargie (du jeune parent au grand-parent) et en prenant compte toutes les compositions familiales (famille monoparentale, famille recomposée, famille confrontée au handicap..). Les futurs parents sont également les bienvenus. L'Accueil Famille Itinérant peut également être l'occasion de rencontres avec les assistantes maternelles du quartier.

NOTRE FAÇON D'AGIR :

L'« Accueil Familles Itinérant (AFI) » est un projet expérimental, déployé sur 24 mois, qui a pour objectif de s'implanter durablement dans les quartiers, dans le respect du vécu et des besoins des familles, en étant à l'écoute des problématiques que celles-ci rencontrent dans l'exercice de la parentalité, la relation avec leurs tout-petits et l'accès à un mode de garde. Afin de garantir la pertinence et l'utilité sociale de la démarche, notre projet entend être participatif : les actions ont ainsi vocation à être construites avec les populations auxquelles elles s'adressent, dans une démarche de développement social local (DSL). Le diagnostic socio-territorial sera affiné et réajusté chemin faisant par l'équipe avec les familles et les partenaires.

PARTENARIAT :

L'AFI n'agit pas seul. Il connaît les autres acteurs associatifs, administratifs, politiques ou économiques de son territoire de projet. Il noue avec eux les relations nécessaires aux actions à conduire. Il formalisera, de préférence, ces relations dans des conventions de partenariat (prévision : année 2).

A noter, que le souhait de favoriser la dynamique partenariale fait partie intégrante du plan d'action :

- Cf. plan d'action : Orientation 1 (priorités 1, 2 et 3)
- Cf. plan d'action : Orientation 2 (priorité 6)
- Cf. plan d'action : Orientation 4 (priorités 11, 12 et 13)

NOS BUTS :

- Lutter contre la reproduction des inégalités.
- Soutenir les familles dans les 1000 premiers jours de la relation enfant-parent.
- Prendre soin, de façon précoce, des enfants issus de ces familles fragiles.
- Accompagner les parents dans une démarche d'insertion sociale et professionnelle pour leur offrir la chance de sortir du cycle de la précarité.

NOS ORIENTATIONS STRATEGIQUES :

- Elaborer une action innovante pour « aller-vers » le public fragile.
- Mettre en place une action itinérante de soutien à la parentalité cumulé à une possibilité de garde temporaire.
- Accompagner les familles vers la découverte de l'offre de garde formelle.
- Inscrire notre action au sein d'un réseau parentalité élargi.

QUELQUES MOTS SUR NOTRE METHODOLOGIE :

- Aller à la rencontre des familles
- Repérer les ménages les plus fragiles (et très éloignées de l'offre de garde formelle)
- Accompagner les familles fragiles à fréquenter l'espace d'accueil itinérant
- Accueillir les familles (enfants et parents) dans le respect de leurs besoins
- Favoriser les démarches et les actions d'insertion sociale et professionnelle des parents
- Promotionner des actions de sensibilisation pour inciter, de façon progressive, l'intégration de ces familles vers l'offre formelle existante (crèche, halte-garderie, pôle enfance, etc..)

Aller à la rencontre des familles du quartier et tisser un lien de confiance, en s'appuyant sur leur vécu, leurs besoins, leurs attentes, leurs envies ; et en les invitant à participer.

Repérer les ménages les plus fragiles (et très éloignées de l'offre de garde formelle)

Il s'agit de mener un travail approfondi avec les partenaires afin de créer un réseau de proximité autour des familles en situation de grande vulnérabilité. En effet, on constate qu'il peut y avoir une rupture dans le parcours d'accompagnement des familles du fait d'un manque de coordination.

Objectifs : concertation, partage des diagnostics, renforcement du partenariat, décloisonnement des pratiques, coordination des parcours-familles, complémentarité, médiation avec les familles.

Public cible : services municipaux (politique de la Ville, service Education, Projet de Réussite Educative..), CCAS, partenaires institutionnels (CTG, CAF,..), acteurs du champ social et médical, associations de quartiers, établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE), équipements de proximité, écoles..

Accompagner les familles fragiles à fréquenter l'espace d'accueil itinérant

Une fois que le repérage des familles en situation de vulnérabilité a pu être effectué, il s'agit de réussir à les orienter vers l'espace d'accueil enfant-parent itinérant. De nombreux freins peuvent empêcher l'accès de ces familles aux dispositifs existants, notamment les difficultés liées au transport, la difficulté de se déplacer avec des enfants en

bas âges et/ou une famille nombreuse, la barrière de la langue, mais également les représentations symboliques (crainte, sentiment que « ce n'est pas pour moi », peur du jugement/rejet, peur de fréquenter un lieu que je ne connais pas..), etc.

L'accès réel a un dispositif de soutien à la parentalité et de garde temporaire, même s'il est gratuit, nécessite un accompagnement personnalisé avec les familles. Ce sera le rôle des médiateurs qui auront également la possibilité, grâce à l'outil mini-bus ou véhicule VL, de lever le frein majeur lié au transport.

Objectifs : actions de médiation, accompagnement physique des familles (transport via un mini-bus), visite à domicile, faciliter les démarches d'insertion sociale et professionnelle.

Public cible : Familles en situation de vulnérabilité

Accueillir les familles (enfants et parents) dans le respect de leurs besoins et de leurs attentes

Le public avec lequel nous travaillons peut malheureusement faire l'objet de discriminations au cours de son parcours de vie au quotidien, aussi il s'agit ici de garantir un accueil convivial et sans jugement. Les familles sont accueillies avec respect et dignité par une équipe de professionnels dédiée et formée. La relation enfant/adulte est accueillie là où elle en est. Ce qui est vécu dans au sein de l'Accueil Familles Itinérant appartient à ce lieu et l'équipe est garante des règles de confidentialité. La mise en place de séances d'analyse de pratique à raison d'1h30 / mois permettra à l'équipe d'être accompagnée pour réfléchir à sa posture dans l'accueil des familles.

Objectif : gratuité, accueil inconditionnel sans discrimination, discrétion/confidentialité, écoute, respect de l'identité de la personne, confiance, qualification des professionnels, analyse de pratique.

Public cible : Familles en situation de vulnérabilité

Mettre en place des actions de sensibilisation pour inciter, de façon progressive, l'intégration de ces familles vers l'offre formelle existante (crèche, halte-garderie, pôle enfance, sorties culturelles, etc..)

Dans un second temps de l'expérimentation, nous souhaitons accompagner les familles vers la découverte des dispositifs formels existants : EAJE, halte-garderie, Lieu d'accueil-parent (LAEP), mais également inciter les familles à participer à l'offre associative et municipale en matière de sports, loisirs, sorties culturelles, événements ludiques, et lutter ainsi contre la non-demande et l'isolement social.

Objectifs : Autonomie ; rompre l'isolement

Public cible : Familles en situation de vulnérabilité ; équipe ; EAJE du territoire ; associations de proximité ; acteurs de l'offre en matière de loisirs, sports, culture..

NOTRE PLAN D' ACTIONS : 4 BUTS, 4 ORIENTATIONS, 13 PRIORITES, 32 ACTIONS

NOS BUTS

- 1/ Lutter contre la reproduction des inégalités
- 2/ Soutenir les familles dans les 1000 premiers jours de la relation enfant-parent
- 3/ Prendre soin, de façon précoce, des enfants issus des familles fragiles
- 4/ Accompagner les parents dans une démarche d'insertion (sociale, professionnelle ? etc.)

Orientation 1

Elaborer une démarche innovante pour « aller-vers » le public fragile



Orientation 2

Mettre en place une action itinérante de soutien à la parentalité cumulé à une possibilité de garde temporaire



Orientation 3

Accompagner les familles vers la découverte de l'offre de garde formelle



Orientation 4

Inscrire notre action au sein d'un réseau parentalité élargi



Notre projet « ACCUEIL FAMILLES ITINERANT » : 4 orientations, 13 priorités, 32 actions

Priorité 1	Créer des rencontres et des échanges avec les familles du quartier ayant des enfants de moins de 6 ans <u>Objectif</u> : Rendre les familles actrices du projet	Action 1 Aller à la rencontre des familles du quartier. Se présenter, favoriser l'interconnaissance, établir un lien de confiance.
		Action 2 Organiser des moments réflexions avec les familles sur les thématiques petite enfance, parentalité, garde d'enfants..
Priorité 2	Fédérer les forces vives du quartier <u>Objectif</u> : Créer un maillage de proximité autour des familles	Action 3 Faire émerger un « groupe moteur famille » (GMF)
		Action 4 Recenser les forces vives du quartier intervenant auprès des familles (associations de quartiers, personnes ressources, assistantes maternelles et familiales, services sociaux, EAJE, écoles..)
Priorité 3	Affiner le diagnostic concernant les besoins des familles dans les champs petite enfance, soutien à la parentalité, mode de garde. <u>Objectif</u> : S'appuyer sur le vécu des familles. Etre à l'écoute des problématiques et des solutions identifiées par les familles	Action 5 Elaborer un programme de rencontres de ces acteurs de proximité pour apprendre à se connaître.
		Action 6 Créer un « réseau parentalité de proximité »
Priorité 3		Action 7 Elaborer, avec le groupe GMF, un ou plusieurs outils de recueils des besoins des familles du quartier dans les champs petite enfance, soutien à la parentalité, mode de garde (rencontres-débats, questionnaires, stands sur les lieux de vie, etc.)
		Action 8 Récouter les besoins des familles (à l'aide des outils réalisés)
		Action 9 Analyser les réponses obtenues avec l'appui du groupe GMF
		Action 10 Présenter le résultat de « l'enquête famille » aux familles du quartier et aux partenaires.



Orientation 2	
Mettre en place une action itinérante de soutien à la parentalité cumulée à une possibilité de garde temporaire	
Priorité 4	<p>Aménager un lieu d'accueil enfants-parents dans chaque quartier retenu pour l'expérimentation</p> <p>Objectif: Identifier un lieu adéquat, facilement accessible aux familles</p>
Priorité 5	<p>Elaborer, avec l'appui du GMF, les modalités de fonctionnement du lieu d'accueil.</p> <p>Objectif : Définir ensemble les règles de fonctionnement du lieu. Sensibiliser les familles à l'importance des règles de vie.</p>
Priorité 6	<p>Mettre en place des actions pour inviter les ménages les plus fragiles à fréquenter le lieu d'accueil avec leurs enfants</p> <p>Objectif : porter une attention particulière aux familles les plus vulnérables (très jeunes mères, mères isolées, parents victimes de violences, parents ou enfants en détresse..)</p>
Action 11	Réaliser, avec l'appui du GMF, un état des lieux des équipements dans chaque quartier retenu.
Action 12	Déterminer l'équipement qui abritera le dispositif « Accueil Familles Itinérant (AFI) » et Aménager le lieu dans le respect des règles en vigueur
Action 13	Mettre en place des séances de travail pour élaborer les modalités de fonctionnement du lieu d'accueil : projet de fonctionnement, règlement intérieur (ou « règles de vie »), charte d'accueil...
Action 14	Rédiger et faire valider par les instances de gouvernance les documents de fonctionnement du lieu d'accueil
Action 11	Repérer les ménages les plus fragiles en lien avec les partenaires du territoire (PMI, CISM, Equipe mobile petite enfance/ périnatalité/pédopsychiatrie, AGAV/CIDFF, Intervenant Sociale en Gendarmerie, AVIP973, Arbre Fromager, Médecins du monde..)
Action 12	Construire des actions spécifiques à destination des publics fragiles (transport des familles, accompagnement vers les partenaires spécialisés pour éviter les ruptures de parcours de soins, etc.)
Action 13	Formaliser les partenariats avec les intervenants spécialisés via des conventions

Orientation 3		Accompagner les familles vers la découverte de l'offre de garde formelle	
Priorité 7	<p>Lever les freins rencontrés par les familles (en matière d'accompagnement administratif, d'accès aux droits et aux soins..)</p> <p><u>Objectif</u> : Améliorer la vie quotidienne des familles. Renforcer l'autonomie et l'insertion.</p>	<p>Action 14 Organiser des temps d'information d'accès aux droits dans différents domaines : CGSS, CDAD, CAF, pôle emploi, impôt, logement..</p> <p>Action 15 Mettre en place des ateliers collectifs sur l'accès aux droits</p> <p>Action 16 Mettre en place des accompagnements individualisés si nécessaire pour les situations complexes</p>	<p>Action 14 Organiser des temps d'information d'accès aux droits dans différents domaines : CGSS, CDAD, CAF, pôle emploi, impôt, logement..</p> <p>Action 15 Mettre en place des ateliers collectifs sur l'accès aux droits</p> <p>Action 16 Mettre en place des accompagnements individualisés si nécessaire pour les situations complexes</p>
Priorité 8	<p>Travailler la « séparation progressive » parent-enfant</p> <p><u>Objectif</u> : accompagner l'enfant et le parent dans le fait d'être séparés momentanément</p>	<p>Action 17 Dans un premier temps, la « séparation progressive » est travaillée dans le cadre des accueils enfants-parents. Le parent est présent. L'enfant peut se détacher à son rythme, découvrir d'autres adultes, aller à la rencontre d'autres enfants, dans un cadre sécurisé et sécurisant.</p> <p>Action 18 Dans un deuxième temps, travailler avec les parents, en collectif ou en individuel, sur les règles à respecter lorsqu'on confie son enfant en garde (rester joignable, respecter les horaires définis, prévenir en cas d'imprévu pour récupérer l'enfant..)</p> <p>Action 19 Dans un troisième temps, en concertation avec l'équipe AFI et la famille, possibilité de garde temporaire de l'enfant.</p>	<p>Action 17 Dans un premier temps, la « séparation progressive » est travaillée dans le cadre des accueils enfants-parents. Le parent est présent. L'enfant peut se détacher à son rythme, découvrir d'autres adultes, aller à la rencontre d'autres enfants, dans un cadre sécurisé et sécurisant.</p> <p>Action 18 Dans un deuxième temps, travailler avec les parents, en collectif ou en individuel, sur les règles à respecter lorsqu'on confie son enfant en garde (rester joignable, respecter les horaires définis, prévenir en cas d'imprévu pour récupérer l'enfant..)</p> <p>Action 19 Dans un troisième temps, en concertation avec l'équipe AFI et la famille, possibilité de garde temporaire de l'enfant.</p>
Priorité 9	<p>Découvrir le fonctionnement d'une crèche multi-accueil</p> <p><u>Objectif</u> : Permettre aux familles d'accéder à un mode de garde formelle.</p>	<p>Action 20 Organiser des réunions d'informations sur le fonctionnement de la crèche : rencontre avec la directrice de la crèche du quartier, visite des locaux, explication sur les conditions d'accessibilité..</p> <p>Action 21 Organiser des animations communes, co-construites entre la crèche du quartier, l'AFI et les familles (exemple : animation festive, samedi matin « portes-ouvertes », petit-déjeuner familles..)</p> <p>Action 22 Accompagnement individuel pour l'élaboration d'un contrat d'accueil au sein de l'EAEI du quartier</p>	<p>Action 20 Organiser des réunions d'informations sur le fonctionnement de la crèche : rencontre avec la directrice de la crèche du quartier, visite des locaux, explication sur les conditions d'accessibilité..</p> <p>Action 21 Organiser des animations communes, co-construites entre la crèche du quartier, l'AFI et les familles (exemple : animation festive, samedi matin « portes-ouvertes », petit-déjeuner familles..)</p> <p>Action 22 Accompagnement individuel pour l'élaboration d'un contrat d'accueil au sein de l'EAEI du quartier</p>
Priorité 10	<p>Accompagner les familles vers la découverte d'autres dispositifs formels</p> <p><u>Objectif</u> : Favoriser l'autonomie ; rompre l'isolement ; favoriser l'intégration des familles dans leur environnement.</p>	<p>Action 23 Organiser des actions en partenariat avec la municipalité (service des sports, DSU, école de musique..) et les associations de quartier pour faire découvrir l'offre de loisirs aux familles</p> <p>Action 24 Accompagnement collectif ou individuel des familles pour favoriser les inscriptions aux activités de loisirs proposés</p>	<p>Action 23 Organiser des actions en partenariat avec la municipalité (service des sports, DSU, école de musique..) et les associations de quartier pour faire découvrir l'offre de loisirs aux familles</p> <p>Action 24 Accompagnement collectif ou individuel des familles pour favoriser les inscriptions aux activités de loisirs proposés</p>

Orientation 4 Inscrire notre action au sein d'un réseau parentalité élargi			
Priorité 11	Faire émerger un « réseau de familles solidaires sur la commune »	Action 25 Organiser des sorties conviviales avec les familles de la commune	
	<u>Objectif</u> : Développer les liens sociaux et les solidarités intra et inter familial – Lutter contre l'isolement – Favoriser le bien-être des familles, des femmes et des enfants	Action 26 Faire émerger un « groupe Moteur Familles Interquartier » Mettre en place des temps de rencontres, échanges, débats sur les problématiques et les envies des familles de la commune.	
Priorité 12	Consolider les « réseaux parentalité de proximité » dans chaque quartier	Action 27 Coordonner et animer les échanges d'informations au sein des réseaux infra communaux (médiation entre les familles, partenaires, écoles..). Cette mission sera animée par l'équipe de l'AFI.	
	<u>Objectif</u> : Créer une dynamique collective autour du soutien à la parentalité.	Action 28 Créer un « comité technique parentalité » dans chaque quartier, qui aura pour rôle de réajuster et évaluer l'action du dispositif AFI (règles de fonctionnement et périodicité des rencontres seront à définir en commun avec les participants)	
Priorité 13	Participer au réseau parentalité intercommunal, territorial et national <u>Objectif</u> : Partager notre expérience et s'enrichir des autres expériences	Action 29 Une fois par an, organiser un temps de bilan autour d'un moment convivial et festif au sein du quartier, avec l'ensemble des partenaires et les familles	
		Action 30 Mettre en place des actions de veille au niveau des actions parentalité du territoire	
		Action 31 Animer le comité de pilotage « AMI accueil pour tous : ACCUEIL FAMILLES ITINERANT »	
		Action 32 A l'échelle nationale, participer au réseau des territoires démonstrateurs animé par l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives (ANSA)	

GOUVERNANCE ET PILOTAGE

En matière de gouvernance et suivi du projet, nous proposons de nous appuyer sur différentes instances :

Le Conseil d'Administration du CCAS :

- **Membres** : Au nombre de 9 : le Maire est Président de droit, 4 membres élus, 4 membres nommés.
- **Secrétariat / Animation** : Direction CCAS
- **Rôle** : Garant du cadre et du portage du projet. Entérine les décisions concernant le projet et le budget.
- **Modalités de réunion** : 5 à 6 fois par an.

Le Comité de pilotage « Accueil Familles Itinérant » (COFIL AFI)

- **Membres** : CCAS, Etat (DIPLP), CAF, CTG, CACL, Politique de la Ville (DSU), représentants du Groupe Moteur Familles (GMF).
- **Secrétariat / Animation** : CCAS
- **Rôle** : Pilotage, suivi, évaluation et réajustement du projet (si nécessaire).
- **Modalités de réunion** : A minima 2 fois par an.

Les Groupes Moteur Familles (GMF) par quartier :

- **Membres** : Familles du quartier impliquées dans le projet
- **Secrétariat / Animation** : CCAS – équipe AFI
- **Rôle** : enquête auprès des familles, réactualisation du diagnostic sur les thématiques petite enfance, parentalité, besoins en mode de garde, etc..
- **Modalités de réunion** : cette instance participative a vocation à se réunir autant de fois que nécessaire.

Les Comités techniques parentalité (COTECH PARENATLITE) par quartier :

- **Membres** : acteurs du réseau parentalité de proximité (parents, forces vives et associations du quartier, partenaires du champ médico-social intervenant sur le quartier, école, EAJE, assistantes maternelles..)
- **Secrétariat / Animation** : CCAS – équipe AFI
- **Rôle** : Suivi opérationnel du projet, réajustement si nécessaire, constructions d'actions communes, coordination..
- **Modalités de réunion** : à définir en fonction des disponibilités des différents acteurs (a minima 1 fois/an)

Le Club des Territoires Démonstrateurs :

- **Membres** : les 21 projets lauréats de l'Appel à projet « AMI Accueil pour tous »
- **Secrétariat / Animation** : Agence Nouvelle des Solidarités Actives (ANSA)
- **Rôle** : Formalisation d'un réseau d'échanges entre innovateurs de terrain, appui à la mise en visibilité des projets, appui à l'identification et la formalisation de conditions de transférabilité des projets menés.
- **Modalités de réunion** : 1 entretien individuel préalable, 3 à 4 réunions en sous-groupes thématiques, réunion de clôture.

INDICATEURS DE SUIVI

Recrutement de l'équipe opérationnelle de « L'Accueil Famille Itinérant » (année 1 – 1^{er} trimestre)

- Recrutement d'1 ETP professionnel de la petite enfance
- Recrutement d'1 ETP travailleur social
- Recrutement de 2 ETP médiateurs familles
- Mise en œuvre de l'analyse de pratique mensuelle (posture dans l'accueil des familles)

Investissement (année 1 – 1^{er} trimestre)

- Aménagement du local de l'équipe AFI (bureaux)
- Acquisition matériel : ordinateurs et téléphones portables
- Acquisition matériel éducatif et de puériculture transportable
- Acquisition d'un véhicule VL (année 1)
- Acquisition d'un mini-bus 9 places (année 2)

Démarche Développement Social Local (« aller-vers ») - (année 1 – 1^{er} semestre)

- Nombre et type de rencontres organisées avec les familles
- Nombre et types de rencontres avec les forces vives des quartiers
- Emergence d'un Groupe Moteur Familles
- Emergence d'un réseau parentalité de proximité

Partenariat (année 1)

- Cf. plan d'action : Orientation 1 (priorités 1, 2 et 3)
- Cf. plan d'action : Orientation 2 (priorité 6)
- Cf. plan d'action : Orientation 4 (priorités 11, 12 et 13)

Accueil des familles (année 2)

- Nombre de permanences de l'Accueil Famille Itinérant prévues
- Nombre de permanences de l'Accueil Famille Itinérant réalisées
- Nombre de familles orientées
- Nombre de familles présentes par permanence (nombre d'adulte / enfants / âges des enfants)
- Typologie des parents (hommes, femmes, femmes en situation de grossesse, JF en situation de grossesse précoce)
- Régularité de fréquentation des familles
- Satisfaction des familles

Typologie des besoins en mode de garde des familles (année 2)

- Nombre de demandes de garde d'enfants
- Nombre de temps de garde effectif réalisé
- Typologie des enfants gardés : nombre, âge, régularité, enfant en situation de handicap...

Accompagnement des familles (année 2)

- Nombre de familles accompagnées physiquement
- Nombre de Visites à domicile (VAD) effectuées
- Nombre de parent accompagnés pour l'aide aux démarches d'insertion

Gouvernance / suivi et évaluation du projet

- Création du Comité de Pilotage « Accueil Familles Itinérantes » (COPIL AFI)
- Création du Groupe Moteur Famille (GMF)
- Création d'un Comité Technique Parentalité (COTECH PARENTALITE)
- Nbr de réunions du COPIL AFI / GMF / COTECH PARENTALITE
- Nbr de participants
- Typologie des partenaires présents / dynamique partenariale
- Travail inter-partenarial pour affiner nos indicateurs de suivi
- Elaboration d'outils de récolte de données
- Mise en forme des données pour faciliter le partage des informations, le suivi et l'évaluation de l'action

EVALUATION

Le processus évaluatif, faisant partie intégrante du projet, sera réalisé de façon concertée et partenariale dans le cadre du comité de pilotage.

Dans un premier temps, il s'agira de déterminer pour chaque orientation stratégique et objectif retenu :

- Les résultats attendus,
- Les indicateurs de mesure,
- Les outils de mesure pertinents.

Exemple :

ORIENTATIONS STRATEGIQUES RETENUES	Résultats attendus	Indicateurs de mesure	Outils des mesure
Elaborer une démarche innovante pour « aller-vers » le public fragile.	Mise en œuvre d'une démarche de développement social local (DSL)	Nombre et type de rencontres organisées avec les familles, les forces vives du quartier et les partenaires	Création d'outils de recueil des besoins des familles dans les champs de la petite enfance, parentalité, besoin en mode de garde

Un groupe de travail dédié à l'évaluation (GT évaluation AMI) pourra être mis en place à cet effet.

BUDGET CONSOLIDE - AMI ACCUEIL POUR TOUS - PROJET "ACCUEIL FAMILLES ITINERANT"

année 1					
charges		détails	montants	produits	montants
Achats			47 050 €	AMI (ingénierie)	40 000 €
				CAF	40 000 €
INVESTISSEMENT	1 véhicule VL	25 000 €		CCAS de Matoury	32 750 €
INVESTISSEMENT	matériel puériculture/enfance transportable	8 000 €		Ville de Matoury (Politique de la Ville / pilier cohésion sociale)	10 000 €
INVESTISSEMENT	3 ordinateurs portables + souris + housses	3 600 €		Ville de Matoury (mise à disposition de locaux)	6 000 €
INVESTISSEMENT	3 téléphones portables	450 €		ANCT (Politique de la Ville)	10 000 €
INVESTISSEMENT	équipement mobilier équipe	4 800 €		ARS	10 000 €
	Frais alimentation	1 000 €		CACL	28 000 €
	produits hygiène	1 200 €		Etat (crédits lutte contre la pauvreté)	15 000 €
	Communication du dispositif	3 000 €		CTG	10 000 €
				Aides privées	10 000 €
Autres services extérieurs			10 200 €		
	3 forfaits tél pro	1 800 €			
	frais véhicule	6 600 €			
	analyse de pratique	1 800 €			
Impôts et taxes					
charges de personnel			148 500 €		
	1 BTP professionnel petite enfance	45 000 €			
	1 BTP travailleur social	40 000 €			
	1 BTP médiateur famille	25 000 €			
	1/4 ETP assistante de direction	10 000 €			
	1/4 ETP gestion RH	6 000 €			
	1/2 ETP coordination générale	22 500 €			
autre charge de gestion courante			6 000 €		
	Mise à disposition de locaux municipaux	6 000 €			
charges financières					
charges exceptionnelles					
Dotations aux amortissements					
Total		211 750 €	211 750 € Total		211 750 €

INVESTISSEMENT

année 2			
charges	montants	produits	montants
Achats		45 200 €	
1 minibus 9 places	40 000 €	AMI (ingénierie)	40 000 €
Frais alimentation	1 000 €	CAF	40 000 €
produits:hygiène	1 200 €	CCAS de Matoury	41 900 €
Communication du dispositif	3 000 €	Ville de Matoury (Politique de la Ville / pilier cohésion sociale)	10 000 €
		Ville de Matoury (mise à disposition de locaux)	10 000 €
		ANCT (Politique de la Ville)	10 000 €
Autres services extérieurs		10 200 €	
3 forfaits tél pro	1 800 €	ARS	10 000 €
frais véhicule	6 600 €	CACL	28 000 €
analyse de pratique	1 800 €	Etat (crédits lutte contre la pauvreté)	15 000 €
		CTG	10 000 €
		Aides privées	20 000 €
Impôts et taxes			
charges de personnel		173 500 €	
1 ETP professionnel petite enfance	45 000 €		
1 ETP travailleur social	40 000 €		
2 ETP médiateurs familles	50 000 €		
1/4 ETP assistante de direction	10 000 €		
1/4 ETP gestion RH	6 000 €		
1/2 ETP coordination générale	22 500 €		
autre charge de gestion courante		6 000 €	
Mise à disposition de locaux municipaux	6 000 €		
charges financières			
charges exceptionnelles			
Dotation aux amortissements			
Total	234 900 €	234 900 €	Total
			234 900 €

FICHE PARTENARIAT

PARTENARIAT INSTITUTIONNEL

- Préfecture / Commissariat à la lutte contre la pauvreté
- Agence Régionale de Santé (ARS)
- Caisse d'Allocations Familiales de Guyane (CAF)
- Collectivité Territoriale de Guyane - services mode d'accueil collectif et individuel / PMI
- Collectivité Territoriale de Guyane - Polyvalence de secteur / action sociale de proximité
- Service Social en Faveur des Elèves (SSFE) - Rectorat
- Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) de Balata (Centre Hospitalier de Cayenne - CHAR)
- Maison des adolescents (Centre Hospitalier de Cayenne - CHAR)
- Conseil Intercommunal en Santé Mentale (CISM) - Communauté d'Agglomération du Centre Littoral
- Mission Locale Régionale de Guyane (MLRG)
- Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
- Centre Communal d'Action Sociale de Matoury (CCAS) - Pôle action sociale, Pôle Aides sociales légales, Pôle logement, Pôle enfance et famille
- Centre social de Cogneau-Lamirande (CCAS)
- Service Développement Social Urbain (DSU) - politique de la Ville
- Maison de l'Insertion, de la Solidarité et de l'Emploi (MISE) - service municipal rattaché au DSU
- Projet de Réussite Educative (PRE) / service municipal de l'éducation

PARTENARIAT ASSOCIATIF

- Guyane Promo Santé (GPS)
- Tangram (association dédiée au soutien aux familles et à la parentalité)
- Réseau PERINAT
- Médecins du monde, Croix-Rouge Française
- AGAV-CIDFF (maison des familles)
- AVIP 973
- L'Arbre fromager (lutte contre les violences faites aux femmes)
- Association Guyanaise des Psychologues (AGP)
- Association des Educateurs de Jeunes Enfants de Guyane (AEJEG)
- Institut Régional Du Travail Social (IRDTS)
- Association des psychomotriciens de Guyane
- FOURKA (missions AEMO et AED)
- SOS insertion
- Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH)
- Guyane Allaitement, association GADJ..
- AKATIJ (médiateurs scolaires et/ou quartier)
- Centre de Ressources Politique de la Ville (CRPV)- (médiateurs scolaires et/ou quartier)

PARTENARIAT DE PROXIMITE

- Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE)
- Associations de quartier (sport, loisirs, culture, aide aux démarches..)
- Etablissements scolaires
- Sage-femmes, infirmières libérales, orthophoniste
- Assistantes maternelles
- Assistants Familiaux

AUTRES PARTENARIATS

- poste d'Intervenant Social en Gendarmerie (CCAS)
- Régiment du Service Militaire Adapté de la Guyane (RSMA) - formation CAP petite enfance
- DUT Kourou carrières sociales - formation carrières sociales

Grille d'indicateurs CAF (transmise par l'ANSA)

POUR TOUS	
Obligatoire	nb de familles accompagnées depuis le lancement de l'action financée par l'AMI
Si possible	<i>dont nombre de familles qui ne disposaient pas d'un accueil / du service auparavant</i>
Si possible	<i>dont familles/allocataires à bas revenus</i>
Obligatoire	Nombre de places ouvertes depuis le lancement de l'action financée par l'AMI (pour les projets EAJE)
Obligatoire	Nombre d'enfants accueillis depuis le lancement de l'action financée par l'AMI
Si possible	<i>dont enfants vivant dans un foyer à bas revenu</i>
Pour les projets incluant des actions en direction des parents	
Obligatoire si concerné	Nombre de ménages ayant bénéficié d'actions de soutien à la parentalité financées dans le cadre de l'AMI
Si possible	<i>dont distinction père et mère</i>
Obligatoire si concerné	Nombre de ménages ayant bénéficié d'une démarche d'insertion pro (pour les projets qui proposent un dispositif d'insertion pro)
Obligatoire si concerné	Nombre de ménages touchés par une action d'information d'accès aux droits
Optionnel	Nombre et part de parents ayant trouvé un emploi ou une formation à l'issue de l'accompagnement (part VS total des parents accompagnés)
Optionnel	Nombre et part des Parents déclarant avoir une meilleure connaissance des dispositifs de soutien disponibles (part VS total des parents accompagnés)
Pour les projets avec un volet formation professionnelle (financé dans le cadre de l'AMI)	
Obligatoire si concerné	Nombre et part de Professionnels ayant bénéficié d'actions visant à améliorer leur pratique d'accueil d'enfants en situation de pauvreté (action de formation interne/externe, séminaire, groupe d'analyse de la pratique)
Optionnel	Nombre et part de Professionnels accompagnés déclarant avoir fait évoluer leurs pratiques pour mieux accompagner les parents des enfants accueillis (part VS total des professionnels accompagnés)
Optionnel	Nombre et part de Professionnels accompagnés déclarant avoir fait évoluer leurs pratiques pour mieux accompagner le développement des Enfants (part VS total des professionnels accompagnés)
Pour les projets avec assistantes maternelles	
Obligatoire si concerné	Evolution de nombre d'assistantes maternelles en activité sur le territoire
Pour les projets avec accueils temporaires	
Obligatoire si concerné	Part des sorties vers un dispositif d'accueil pérenne
Pour les projets avec appui en ingénierie (Corse, CD93, Mayotte...)	
Obligatoire si concerné	Nombre de projets accompagnés
Obligatoire si concerné	Nombre de partenariats noués
Optionnel	Indicateurs libres

Suivi des enfants et familles en situation de vulnérabilité hors situation socio-économique (handicap; dépression pré/post-natale, isolement familial, etc...)



Ville Solidaire



La répartition de l'offre d'accueil (collectif et individuel) à Matoury pour les enfants de 0 à 3 ans

